

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET

Décision modificative n°2
Au budget 2023 de la
Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François LAPORTE, Vice-Président du CCAS.

Del-2023-octobre-029
N-7.1.1

PRESENTS: S. Ferraro, C. Cambier, J.F. Laperle,
D. Attuel, E. Roca, G. Sullivan, L. Armand,
A. Marie, M. Cruz, O. Vincent, N.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S): T. Lagneau, S. Lagneau.

EXCUSE(S): P. Cartier.

ABSENT(S): H. Trinquet, E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE: L. Ludwig.

Des crédits supplémentaires non prévus lors du budget peuvent être ouverts soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Elles permettront d'ajuster les recettes et les dépenses en tenant compte notamment de l'ouverture des crédits nécessaires pour l'enregistrement d'une reprise de provisions, des modifications sur les charges de personnel suite aux évolutions réglementaires, de la notification du CPOM, d'une nouvelle prestation de maintenance sur la téléphonie et l'appel malade.

Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Section Exploitation					
Recettes					
6419	Remboursement sur rémunération du personnel				21 375,00
7483	Forfait autonomie				23 775,31
7817	Reprise sur provisions				4 750,00
Dépenses					
6288	Autres prestations		14 390,31		
64131	Rémunération non titulaire		18 500,00		
61561	Maintenance informatique		1 260,00		
61568	Autres		3 500,00		
673	Titres sur exercices antérieurs annulés		12 250,00		
Totaux			49 900,31		49 900,31
Totaux dépenses/recettes			49 900,31		49 900,31
Total section d' exploitation					
Section Investissement					
Recettes					
Dépenses					
2181	Installation, agencement	4 750,00			
491	Dépréciation des comptes de redevables		4 750,00		
Totaux		4 750,00	4 750,00		
Totaux dépenses/recettes					
Total section d' investissement					

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22 ;

Vu le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie Le Ronquet voté le 19 octobre 2022 et la décision modificative n°1 votée le 27 juin 2023 ;

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François LAPORTE,

APRES, en avoir délibéré,

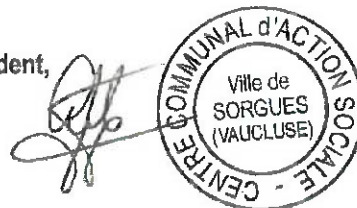
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, la décision modificative n°2 du budget de la Résidence Autonomie voté le 19 octobre 2022 ci-dessus.

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire de cette délibération à dater du : *20/10/2023*

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.